

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 367

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« b *bis*) Un descriptif sommaire de la naprotechnologie, méthode alternative de restauration de la fertilité ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les techniques naturelles de procréation (NaProTechnologie) peuvent constituer une alternative à l'AMP pour les couples confrontés à un problème d'infertilité qui le souhaitent.